



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/641
2 décembre 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

535ème séance plénière

PC Journal No 535, point 8 k) de l'ordre du jour

DECISION No 641
PROROGATION DU MANDAT
DU BUREAU DE L'OSCE A EREVAN

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au 31 décembre 2005.